



**DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2022-005

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2022

# Sommaire

## **PREFECTURE des DEUX SEVRES / SCSI**

79-2022-01-07-00001 - AP modificatif composition CoDERST 07.01.2022 (4 pages)

Page 3

## **Sous-Préfecture Parthenay /**

79-2022-01-05-00004 - Arrêté modificatif portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Parthenay. (2 pages)

Page 8

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2022-01-07-00001

AP modificatif composition CoDERST 07.01.2022

Arrêté préfectoral du 7 janvier 2022  
portant modification de la composition du Conseil départemental de l'environnement et  
des risques sanitaires et technologiques (CoDERST)

Le préfet des Deux-Sèvres,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de la santé publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret du président de la République en date du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Emmanuel AUBRY en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

VU le décret du président de la République du 16 juillet 2021 portant nomination de Monsieur Xavier MAROTEL, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 août 2012 modifié portant création du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2021, portant délégation de signature à Monsieur Xavier MAROTEL, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 août 2021 portant composition du CoDERST ;

VU la décision du conseil d'administration de Deux-Sèvres Nature Environnement du 25 novembre 2021, désignant Madame Magali MIGAUD, titulaire au CoDERST ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 31 août 2021, portant composition du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST), est modifié comme suit (**modifications en gras**) :

Article 1<sup>er</sup> : Le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques présidé par le préfet ou son représentant, est constitué ainsi qu'il suit :

### 1 - Services de l'État et agence régionale de santé

- un représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- deux représentants de la direction départementale des territoires ;
- deux représentants de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- un représentant du service des sécurités (bureau gestion de crise et défense nationale) ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant

### 2 – Collectivités territoriales

➤ deux conseillers départementaux :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Thierry MAROLLEAU Conseiller départemental de Cerizay	M. Olivier FOUILLET Conseiller départemental du Val de Thouet
Mme. Coralie DENOUES Présidente du conseil départemental	M. Didier GAILLARD Conseiller départemental de la Gâtine

➤ trois maires :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Sylvain GRIFFAULT Maire de Melle	Mme Armelle CASSIN, Maire d'Argentonay
M. Philippe ALBERT Maire de Vausseroux	M. Michel DORET Maire de Louzy
M. Jacques BILLY Maire d'Aiffres	M. Jean-François SALANON Maire de Plaine d'Argenson

### 3 - Associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, professionnels et experts

➤ un représentant d'une association agréée de consommateurs :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Elizabeth BEAUVAIS UDAF	Mme Swan REY UDAF

➤ un représentant d'une association agréée de pêche :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Jean-Michel GRIGNON Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M. Patrice GUITTARD Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique

➤ un représentant d'une association agréée de protection de l'environnement :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<b>Mme Magali MIGNAUD</b> <b>Deux-Sèvres Nature Environnement</b>	M. Christian DUPUIS Deux-Sèvres Nature Environnement

➤ trois représentants des professions dont l'activité relève du domaine de compétence du conseil :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Christophe GAUDIN Chambre de commerce et d'industrie territoriale	M. Franck MICHELON Chambre de commerce et d'industrie territoriale
M. Daniel BOEUF Chambre de métiers et de l'artisanat	M. Paulo AZEVEDO Chambre de métiers et de l'artisanat
M. Christophe LIMOGES Chambre d'agriculture	M. Grégory NIVELLE Chambre d'agriculture

➤ trois experts dont l'activité relève du domaine de compétence du conseil :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Brice KOHLER Architecte	M. Pierre SEUX <b>Architecte</b>
Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant	-
M. Guy RICHARD Architecte	M. Philippe CHAILLOU Architecte

#### 4 - personnalités qualifiées

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Yves LEMORDANT Hydrogéologue agréé	M. Fabrice MOREAU Hydrogéologue agréé
M. Jean RILLARD BRGM	Mme Murielle THINON-LARMINACH BRGM
M. Jean Claude BRIANCEAU personnalité qualifiée dans le domaine de l'environnement	M. Renaud LEGENDRE personnalité qualifiée dans le domaine de l'environnement
Docteur Ludovic DARGENTON Médecin	Docteur Guillaume DELEPLANQUE Médecin

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 31 août 2021, portant composition du CoDERST, demeurent inchangées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Niort, le 07 JAN. 2022

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général de la préfecture,

  
Xavier MAROTEL

Sous-Préfecture Parthenay

79-2022-01-05-00004

Arrêté modificatif portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Parthenay.





# PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Pôle Sécurité et Réglementation

### **Arrêté modificatif portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Parthenay**

RAA : n°

Le préfet des Deux-Sèvres,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Emmanuel AUBRY en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 février 2021 modifié portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Parthenay ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2021 portant délégation de signature à Madame Stéphanie PETITJEAN, Sous-Préfète de l'arrondissement de Parthenay ;

Vu la démission de Madame Caroline MARTEAU, membre suppléante de la Commission de contrôle des listes électorales de la commune de Parthenay ;

Vu la proposition de Monsieur le Maire de Parthenay ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de modifier l'annexe I de l'arrêté susvisé afin de tenir compte de la proposition de Monsieur le Maire de la commune de Parthenay ;

Sur proposition de la Sous-Préfète de l'arrondissement de Parthenay,

20, boulevard de la Meilleraye  
79200 PARTHENAY

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : L'annexe I à l'arrêté préfectoral du 15 février 2021 modifié portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Parthenay est remplacée par l'annexe I jointe au présent arrêté (les modifications sont portées en caractère gras).

Article 2 : Les dispositions des articles 1 et 2 de l'arrêté susvisé demeurent inchangées.

Article 3 : La Sous-Préfète de l'arrondissement de Parthenay et Monsieur le Maire de Parthenay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié à la commune de Parthenay.

Parthenay, le 05 janvier 2022,

Pour le Préfet,  
et par délégation,  
La Sous-Préfète de Parthenay,



Stéphanie PETITJEAN